

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 769 Subvention (20.000 euros) à la SARL Kali production (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la SARL kali Production, 37, rue d'Amsterdam (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, est attribuée en 2013 à la SARL Kali Production, 37, rue d'Amsterdam (8e) pour les frais relatifs aux changements de site du cirque Romanès.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée pour 20.000 euros sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.